

LYCEE PROFESSIONNEL

Mode d'emploi

La voie professionnelle propose un enseignement concret en relation avec l'entreprise et ses métiers afin d'acquérir des connaissances et des savoir-faire dans un domaine professionnel.

(1) Seconde professionnelle (BEP) ou première année de CAP

Admission

Elle se fait sur dossier et elle est prononcée par une commission préparatoire à l'affectation pour les élèves issus des classes de :

- 3^e
- 2nde GT (réorientation)
- 2nde professionnelle (changement de spécialités)

A l'issue de la seconde professionnelle ou première année de CAP

La famille peut choisir :

- le passage en terminale BEP ou deuxième année de CAP
- le maintien en seconde pro ou en première année de CAP.

(2) Terminale BEP ou deuxième année de CAP

A l'issue du BEP-CAP

Après ces deux diplômes, il est possible de continuer des études en préparant

- un baccalauréat professionnel
- un baccalauréat technologique
- une mention complémentaire...etc

Calendrier : admission en 1^e d'adaptation et 1^e professionnelle

(3) Bac professionnel

A l'issue du baccalauréat professionnel

- Son objectif est l'insertion professionnelle.
- Un petit nombre poursuivent les **études** : mention complémentaire (MC), Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL), Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

Un [site](#) consacré à l'enseignement professionnel.